



06.77.14.38.40

CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE AMAP

Champs libres à Fontenay-sous-Bois

Saison fruitière 2023-2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, définis dans la Charte des AMAP. **Ce contrat est à retourner impérativement avant le 30 JUIN 2023**

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production et apporter son soutien au producteur en cas d'aléas climatiques
- Assurer au moins 2 permanences distributions sur la durée de la saison
- Gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer les fruits/produits de son exploitation en culture biologique, de qualité, frais et de saison
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouvertes
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies). Ils s'engagent à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails.

Le contrat prévoit de distribuer l'équivalent de 350 corbeilles au réseau des AMAPs partenaires du verger, sous réserve de souscriptions suffisantes. Dans le cas contraire, le surplus de production pourra être vendu à d'autres clients afin d'assurer la viabilité de l'exploitation.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un(e) représentant(e) du Réseau AMAP d'Île de France (selon disponibilité).

Votre contrat fruit :

Format	1 corbeille	1/2 de corbeille
Contenu	8 à 10kg	4 à 5 kg
Tarif	300€ (soit 5 x 60€)	150€ (soit 5 x 30€)

Compléments fraises (pré-réservations) :

Format	1 barquette
Contenu	500 gr
Tarif	7€

06.77.14.38.40

Calendrier de partage des récoltes : distribution le **mercredi de 19h à 20h** à l'adresse suivante
15 rue Guérin Leroux (angle Rue de Rosny) à Fontenay-sous-Bois

Les dates des distributions feront l'objet d'un envoi par mail dès que la cueillette aura commencé.

Engagement de l'adhérent (à compléter) :

Nom et prénom de l'adhérent : _____
Adresse postale : _____
Téléphone portable : : _____
Adresse email : _____

Je règle et m'engage sur le contrat suivant (cocher la bonne case) :

- 1 corbeille
- ½ corbeille

Pré-commandes de fraises (par chèque uniquement) : _____ barquettes

Modalités de paiement :

- Chèques libellés au nom de EARL Pierre-Marie FAHY
- Prélèvements *Veillez joindre votre RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA*

Ce contrat est réalisé en double exemplaires signés par les différentes parties,

Fait à _____
Le _____

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé »

L'adhérent

Le producteur

Référente : Sylvie Mieussens – fruit@amapchampslibres.fr - 0622236476